

**FORMULAIRE
DE VERSEMENT
DE LA TAXE
D'APPRENTISSAGE 2010**

Salaires 2009

adefpa

Association pour le Développement de la Formation
dans les Industries des Papiers et Cartons (Production, Transformation, Distribution)

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

SIRET :

CODE NAF :

PERSONNE À CONTACTER :

EMAIL :

TÉL :

FAX :

NOMBRE DE SALARIÉS AU 31/12/2009 :

NOMBRE D'APPRENTIS AU 31/12/2009 :

NOMBRE D'APPRENTIS, DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION, de CIFRE (Convention Industrielle de Formation pour la Recherche) ET DE VIE (Volontariat International en Entreprise) AU 31 DECEMBRE 2009 :

Bordereau à retourner
à l'Adefpa avec votre
règlement au plus tard
le 28 février 2010.

**MASSE SALARIALE
BRUTE 2009**

A €

Total des salaires bruts 2009 base sociale (cf. notice)

**CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT
DE L'APPRENTISSAGE**

A x 0,18%

B €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

0,18% en principe ; taux à vérifier sur www.adefta.com ou nous contacter

LA TAXE D'APPRENTISSAGE (montants D3 et G à reporter dans le tableau au verso)

TAXE BRUTE

A x 0,5%*

C €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

*0,26 % pour les entreprises en Alsace et Moselle, cochez ici , et reportez ce montant en ligne D.

CSA

(Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage)

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir nouveautés 2010)

A x 0,1%*

C' €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

*0,052 % pour les entreprises en Alsace et Moselle, cochez ici

A compléter par les entreprises de 250 salariés et plus dont le nombre de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, de CIFRE et de jeunes accomplissant un VIE est strictement inférieur à un seuil de 3% de l'effectif annuel moyen en 2009. Cette contribution sera reversée au Trésor Public

QUOTA

C x 52%
(D1 + D2 + D3)

D €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

FNDMA (C x 22%)

D1 €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

CFA D'ACCUEIL

D2 €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

Maximum = 30 % de C
Merci de compléter le tableau au verso et de joindre une copie du ou des contrats d'apprentissage.

SOLDE (D - D1 - D2)
Quota disponible

D3 €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

HORS QUOTA

HORS QUOTA BRUT (C x 48%)

E €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

Exonérations pour :

Frais de stage
(plafonnés à 4% de C)

F1 €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

Autres déductions

F2 €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

TOTAL DES EXONÉRATIONS (F1 + F2)

F €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

Joindre les justificatifs correspondants pour chaque type de déduction

HORS QUOTA APRÈS DÉDUCTIONS

(E - F)

G €

(cf. notice) Arrondir à l'euro le plus proche

TOTAL A VERSER (B + C' + D + G)

€

Les déclarations relatives à la taxe d'apprentissage (2482) ont été supprimées en 2008 et remplacées par une motion au sein de la déclaration annuelle des données sociales (DADS).

En application de la loi du 6 janvier 1978 N°78-17 «Informatique et libertés» le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès de l'Adefpa.

